HAL
open science

Quand l'industrialisme tue. L'affaire du Pourra (1812-1846)

Xavier Daumalin

To cite this version:

Xavier Daumalin. Quand l'industrialisme tue. L'affaire du Pourra (1812-1846). Revue d'histoire du XIXe siècle, 2020, 61 (2), pp.239-256. 10.4000/rh19.7200 . hal-03114369

HAL Id: hal-03114369

https://amu.hal.science/hal-03114369v1

Submitted on 16 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Varia

Revue d'histoire du XIXe siècle, n° 61, 2020/2, p. 241-258

XAVIER DAUMALIN

Quand l'industrialisme tue. L'affaire du Pourra (1812-1846)

Depuis plus de deux siècles, les rivages de Fos-sur-Mer et de l'étang de Berre sont confrontés aux effets socio-économiques et environnementaux de l'industrie lourde, une durée sans équivalent dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Depuis plus de deux siècles également, les habitants de cet espace longtemps voué à l'agropastoralisme, à l'exploitation du sel, à la pêche et aux pratiques balnéaires s'inquiètent et s'opposent plus ou moins régulièrement, ouvertement et violemment aux diverses nuisances liées à la présence usinière dans le cadre d'un rapport de force inégal, et rarement victorieux, impliquant riverains, industriels, pouvoirs publics et experts. Les événements dramatiques – plus de 360 décès – qui se produisent au cours de la première moitié du XIXe siècle dans le petit village de Saint-Mitre s'inscrivent dans cette histoire pluriséculaire. Ce texte vise à revenir sur ce grave conflit environnemental, sur ses ressorts, ses enjeux économiques, sociaux, politiques et techniques, sur ce qu'il révèle aussi des rapports de force et des inégalités sociales à l'œuvre sur ce territoire face à la maladie, à la mort, et sur les différents éléments qui fondent sa spécificité, voire son caractère atypique, au regard de ce que nous connaissons déjà des conflits similaires qui se sont produits en Provence[1], dans le bassin méditerranéen[2] et dans le reste du monde[3]. Au-delà, cette étude structurée autour de trois points – archéologie

1. Martine Chalvet, *Une histoire de la forêt*, Paris, Le Seuil, 2011 ; Daniel Faget, *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIIIe-XXe siècle)*, Rennes, PUR, 2011 ; Xavier Daumalin, Isabelle Laffont-Schwob (dir.), *Les Calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions : une histoire au présent*, Aix-en-Provence, REF.2C Éditions, 2016 ; Xavier Daumalin, Olivier Raveux, « *L'industrialisation du littoral de Fos/étang de Berre : modalités, résistances, arbitrages* (1809-1957) », *in* Mauve Carbonell, Xavier Daumalin, Ivan Kharaba, Olivier Lambert, Olivier Raveux (dir.), *Industrie entre Méditerranée et Europe, XIXe-XXIe siècle*, Aix-en-Provence, PUP, 2019, p. 245-259.

2. Laura Centemeri, Xavier Daumalin (dir.), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, Karthala-MMSH, 2015 ; Gérard Chastagnaret, *De fumées et de sang. Pollution minière et massacre de masse. Andalousie, XIXe siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2017.

3. Voir, notamment : Christoph Bernhardt, Geneviève Massard-Guilbaud (dir.), *Le Démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002 ; Peter Thorsheim, *Inventing Pollution: Coal, Smoke and Culture in Britain Since 1800*, Athens, Ohio University Press, 2006 ; Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010 ; Thomas Le Roux, *Le Laboratoire des pollutions industrielles. Paris (1770-1830)*, Paris, Albin Michel, 2011 ; Jean-Baptiste

des tensions territoriales, temps forts de la conflictualité, rôle de l'État et de ses experts – nous conduira à nous interroger sur le fait que cet événement n'ait pas été retenu par l'historiographie et à proposer un élargissement de la grille d'analyse habituellement utilisée pour rendre compte de l'histoire des conflits liés aux nuisances industrielles.

Décryptage d'un territoire en tension

L'espace concerné par notre étude est compris entre le village de Fos à l'ouest, celui d'Istres au nord, l'étang de Berre à l'est et le chenal de Caronte au sud (**cf. carte, fig. 1**). Il englobe une dizaine de zones humides dont l'étendue, la profondeur et le degré de salinité varient sensiblement d'un lieu à l'autre[4]. Parmi elles, retenons plus particulièrement celle du Pourra[5], à cheval sur les communes de Saint-Mitre et Fos, l'étang d'Engrenier[6] à Fos et celui de Lavalduc[7] sur les communes d'Istres, Saint-Mitre et Fos. Leurs écosystèmes sont fragiles, instables et soumis à toutes sortes de pressions naturelles ou anthropiques. La hauteur d'eau du Pourra, dont le fond est composé de terrains argilo-gréseux imperméables aux infiltrations de la nappe phréatique, varie ainsi chaque année en fonction de l'abondance des pluies d'automne et du printemps, du débit des sources et de la sévérité de la sécheresse, comme celle de 1817 qui provoque sa mise à sec complète. L'étang d'Engrenier, séparé de celui de Lavalduc par une étroite bande de terre et du golfe de Fos par un cordon de sable s'élevant à 4 mètres au-dessus de la mer, est, pour sa part, sujet à de brutales incursions marines qui peuvent atteindre Lavalduc, modifiant brusquement leurs degrés de salinité respectifs – la Méditerranée titre à environ à 3° sur l'échelle Baumé – comme en 1805 ou à la veille de la Noël 1821 :

Fressoz, *L'Apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012 ; Thomas Le Roux, Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, PUR, 2013 ; François Jarrige, Thomas Le Roux, *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Le Seuil, 2017.

4. Frédéric Trément, *Archéologie d'un paysage. Les étangs de Saint-Blaise*, Paris, Éditions de la MSH, 1999. À un niveau plus général, voir aussi : Jean-Michel Derex, « Pour une histoire des zones humides en France (XVIIe-XXe siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire », *Histoire et sociétés rurales*, vol. 15, 2001/1, p. 11-36 ; Raphaël Morera, « Les zones humides, enjeux de pouvoirs (XVIe-XXe siècles) », *Siècles*, n° 42, 2016 [https://journals.openedition.org/siecles/2944] (consulté le 31 octobre 2020).

5. Étang d'eau douce de 139 hectares situé à 8 mètres au-dessous du niveau de la mer.

6. Étang de 104 hectares situé à 8,76 mètres au-dessous du niveau de la mer. Sa salinité est faible. Foderé, médecin à l'hôpital de Martigues de 1804 à 1810 estime, qu'à son époque, Engrenier est presque un étang d'eau douce : Emmanuel-François Foderé, *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, t. 5, Paris, Imprimerie de Mame, 1813, p. 168.

7. Étang d'eau salée de 345 hectares situé à 9,4 mètres au-dessous du niveau de la mer. Sa salinité est forte (25° Baumé).

Fig. 1 : *Plan des étangs de Berre et de Caronte*, Imprimerie lithographique A, Matheron, à Marseille, 1844 (détail)

> Un ouragan du sud-ouest s'est manifesté sur toute la côte de la manière la plus violente […]. La mer s'éleva à la hauteur de 6 mètres au-dessus de son niveau ordinaire ; elle inonda toute la chaussée qui conduit de Bouc à Foz, et se porta comme un torrent dans les lacs d'Engrenier et de La Valduc[8].

Il n'est pas rare non plus que l'abondance des pluies provoque une submersion de l'étroite bande de terre séparant les étangs d'Engrenier et de Lavalduc – le Plan d'Aren – et que leurs eaux soient mélangées. Ces zones humides sont enfin propices au développement des fièvres paludéennes dont les symptômes sont attestés dans la région depuis au moins le XIVe siècle, même si le nom lui-même n'est officialisé qu'en 1881 par le chirurgien Aristide Verneuil[9]. Dans son étude, le médecin Fodéré évoque les fièvres intermittentes qui affectent régulièrement les villages de Fos, Istres et du pourtour de l'étang-de-Berre, comme celles de 1789, à Martigues, qui auraient provoqué la mort de 1 800 personnes[10].

Depuis la fin du XVIIIe siècle, la pression anthropique s'est aussi accentuée. Des strates successives ont laissé dans les sols et les paysages les traces matérielles de leurs choix économiques respectifs. Entre 1774 et 1777, le marquis François de Charleval, propriétaire du Pourra, fait percer une galerie d'environ 800 mètres sous le plateau de Castillon séparant l'étang d'Engrenier de celui Pourra, de manière à pouvoir vider ce dernier par simple écoulement de l'eau – le Pourra est légèrement plus haut – et y développer la production de céréales[11]. Ce déversement est alors une aubaine pour la Gabelle, gestionnaire des étangs d'Engrenier et de Lavalduc appartenant au comte de Galliffet, obligée, jusque-là, de les inonder régulièrement avec de l'eau de mer via le canal du roi pour empêcher la formation de dépôt de sel lors des fortes évaporations de l'été et maintenir son monopole. Partiellement effondrée en 1788, puis mal entretenue pendant les premières années de la Révolution (le marquis de Charleval émigre), la galerie s'obstrue, provoque la remise en eau du Pourra, la fermentation des débris végétaux, le dégagement d'émanations pestilentielles que les vents d'est et du sud-ouest poussent vers Saint-Mitre, et des fièvres qui affectent gravement la santé des habitants. Le phénomène est d'autant plus fort que la mise en culture du Pourra s'est traduite par la destruction « d'une haie très épaisse de roseaux et autres arbustes qui empê-

8. Christophe de Villeneuve Bargemon, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. 1, Marseille, A. Ricard, 1821, p. 254.

9. Emeline Roucaute, « Une condition répulsive dans les rapports sociétés/marais : l'exemple du paludisme en Provence (1550-1850) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, n° 257, 2007, p. 46-49.

10. François-Emmanuel Foderé, *Recherches expérimentales faites à l'hôpital civil et militaire des Martigues sur la nature des fièvres à périodes et sur la valeur des différents remèdes substitués au quinquina*, Marseille, Imprimerie Jean de Mossy, 1810.

11. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, désormais AD BdR, VIII S 10/1, Lettre d'Alphonse de Charleval au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 août 1812 ; *id.*, Rapport d'Alphonse de Charleval au ministre de l'Intérieur le comte de Montalivet, 31 janvier 1814 ; *id.*, Réponse du marquis de Charleval au dernier mémoire de Jean-Baptiste Chaptal, mars 1818.

chaient les rayons du soleil de pénétrer sur les bords, où étaient les eaux stagnantes ; il ne pouvait, dans cet état, que très difficilement s'en dégager des miasmes malfaisants[12] ». Les aléas de l'anthropisation ont aggravé la situation sanitaire des habitants de Saint-Mitre.

La pression de l'homme franchit un nouveau seuil à la suite de l'abolition de la gabelle (loi du 30 mars 1790). Sa suppression libère la demande et provoque la création de nouveaux salins, notamment autour de l'étang de Lavalduc. Le plus productif et le plus moderne est celui de la Compagnie de Rassuen des frères Joseph et Pierre Barlatier, construit à la suite d'un investissement de près de 600 000 francs[13]. L'assèchement du marais de Rassuen a été obtenu par la réalisation d'un canal de vidange de près de 9 kilomètres, tantôt taillé dans la roche, tantôt maçonné, longeant à flanc de colline les étangs de Lavalduc et d'Engrenier avant de rejoindre la mer, sur la plage de Fos. En 1804, les frères Barlatier y installent une pompe à feu – la première du département – d'une capacité de 4 m^3 d'eau par minute pour alimenter leur salin avec les eaux de l'étang de Lavalduc, situé 30 mètres plus bas. En 1819, les eaux de l'étang de Lavalduc alimentent ainsi 15 salins répartis sur les communes d'Istres, Fos et Saint-Mitre. Cela représente une production de 27,5 tonnes de sel, pour une valeur de 248 475 francs et une main-d'œuvre de 122 personnes. À eux seuls, les salins alimentés par les eaux de Lavalduc concentrent 54 % de la production de sel du département des Bouches-du-Rhône et 53 % des sauniers.

À partir de 1809, la croissance des salins est aussi soutenue par la multiplication des usines de soude. Les circonstances de leur essor sont bien connues[14]. Profitant de l'effet d'aubaine provoqué par la raréfaction, et bientôt l'arrêt, des importations de soude d'origine végétale indispensables à la fabrication du savon de Marseille – pénurie liée à la guerre franco-espagnole de 1808, puis à la politique économique protectionniste et industrialiste suivie par Napoléon 1er et les régimes suivants[15] –, plusieurs entrepreneurs investissent dans l'industrialisation du procédé Leblanc, un procédé connu depuis 1791 mais peu utilisé jusque-là compte tenu du coût de sa mise en œuvre et du bas prix de la soude d'origine végétale[16]. En 1819, 16 établisse-

12. *Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône*, 1828-1830, Marseille, manque éditeur, 1831, p. 50.

13. François Agard, *Note sur l'histoire et l'état actuel de l'industrie du sel en Provence*, Aix-en-Provence, manque éditeur, 1867, p. 9.

14. John Graham Smith, *The Origins and Early Development of the Heavy Chemical Industry in France*, Oxford, Clarendon Press, 1979 ; Xavier Daumalin, *Du sel au pétrole. L'industrie chimique de Marseille-Berre au XIXe siècle*, Marseille, Editions Tacussel, 2003 ; Jean-Baptiste Fressoz, « Payer pour polluer. L'industrie chimique et la compensation des dommages environnementaux, 1800-1850 », *Histoire et Mesure*, vol. 28, 2013/1, p. 145-186.

15. Napoléon Ier protège cette nouvelle branche à travers les décrets du 13 octobre 1809 (détaxation du sel employé dans les soudières) et du 11 juillet 1810 (interdiction d'importer des soudes végétales d'origine étrangère).

16. Ce procédé permet de produire de la soude (aujourd'hui carbonate de sodium) en décomposant le sel marin avec de l'acide sulfurique. Cet acide est lui-même obtenu en faisant brûler

ments produisent de la soude, soit un effectif de près de 600 ouvriers et une production de 16 700 tonnes de soude d'une valeur de l'ordre de 5 millions de francs. En 1844, 20 soudières sont en activité le long du littoral provençal avec un effectif ouvrier d'environ 1 430 personnes tandis que la valeur de la production atteint désormais 14 millions de francs. Dans cet ensemble, le poids des soudières de Fos/étang de Berre ne cesse de progresser : 3 sociétés en 1819 (Fos, Istres et Vitrolles) ; 5 en 1844 – pour 7 usines –, avec les nouveaux sites de Berre, Martigues et L'Avéra/Le Ponteau. Les usines de Fos/étang de Berre représentent alors 39 % de la valeur de la production de soude du littoral provençal et 41 % des effectifs ouvriers, loin devant Septèmes (25 % de la valeur de la production, 24 % des effectifs) et les calanques marseillaises (15 % de la valeur de la production et 22 % des effectifs). Au milieu du XIXe siècle, les usines de soude de Fos/étang de Berre sont le principal foyer de production de soude du Midi méditerranéen[17].

Les usines de soude soutiennent la croissance des salins – entre 1827 et 1829 elles absorbent, en moyenne, 60 % de la production de sel du département[18] –, procurent du travail aux populations des villages environnants et contribuent à augmenter leur pouvoir d'achat, mais les dégâts occasionnés par leurs fumées chargées d'acide chlorhydrique n'en suscitent pas moins de vives inquiétudes et des tensions. Des riverains envoient des pétitions au préfet ou déposent des plaintes devant le tribunal civil d'Istres – c'est une des conséquences du décret du 15 octobre 1810 qui fonde le nouveau système de régulation des nuisances industrielles[19] – pour obtenir des compensations financières au nom des dommages matériels subis, des altérations de jouissance et de la moins-value foncière de leur propriété. Même si les industriels tentent toujours de minimiser la nocivité et le rayon d'action de leurs rejets atmosphériques – et donc de leur responsabilité –, ils n'en demeurent pas moins conscients des dégâts occasionnés et tentent d'éviter les conflits en achetant les terrains situés autour de l'usine, en proposant des indemnités annuelles – les abonnements – aux voisins les plus proches contre la promesse écrite de ne pas engager d'actions en justice, ou en suspendant la production de soude entre mai et juin, au moment de la floraison. En dépit de ces précautions, il arrive que certains propriétaires s'estiment injustement exclus des « abonnements » et portent plainte. Entre 1809 et 1823, l'usine de soude de

un mélange de soufre et de salpêtre et en condensant les gaz émis au cours de la combustion dans des chambres de plomb.

17. *Statistique de la France*, t. 2, Paris, Imprimerie nationale, 1848, p. 50-58.

18. Les autres débouchés sont la consommation des ménages (23 %), l'exportation (11 %) et la grande pêche, 5 % : Christophe de Villeneuve Bargemon, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. 4, Marseille, A. Ricard, 1829, p. 657.

19. Avec ce décret, la gestion des nuisances industrielles passe d'un mode de régulation décentralisé (municipalités ou parlements provinciaux), policier, où la santé des populations l'emportait sur les intérêts manufacturiers, à une gestion centralisée, administrative, libérale et industrialiste où les dommages industriels sont désormais susceptibles d'être compensés par une indemnisation financière après un recours auprès de la justice civile.

Chaptal verse ainsi 2 150 francs à différents plaignants[20]. En 1824, d'autres propriétaires se saisissent de l'enquête *commodo-incommodo* ordonnée par le préfet Christophe de Villeneuve Bargemon aux maires ayant des usines de soude sur leur commune, pour mobiliser une partie de la population contre les industriels. C'est dans ce contexte tendu que prend corps et se développe l'affaire du Pourra qui oppose les villageois de Saint-Mitre à l'usine de la Compagnie des salines et produits chimiques du Plan d'Aren construite entre 1808 et 1809 par Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet, fils des deux grands chimistes français[21].

Produire envers et contre tous

Le conflit dure 35 ans. Avec des phases de calme relatif, où certains protagonistes continuent tout de même à s'affronter en coulisse par avocats interposés, et trois temps forts qui vont *crescendo* jusqu'à ce que les villageois de Saint-Mitre obtiennent satisfaction.

Le premier se déroule entre 1812 et 1814. En 1812, le marquis Alphonse de Charleval entreprend de faire déboucher la galerie percée par son père à la fin du XVIIIe siècle pour pouvoir remettre en culture les terrains asséchés, assainir l'atmosphère des lieux et « alimenter les communes de Fos, Istres, Saint-Mitre et le Port-de-Bouc qui n'ont ensemble que cinq mois de vivres dans les années de bonnes récoltes[22] ». Il se heurte aussitôt à l'opposition de Jean-Baptiste Chaptal qui demande au préfet Thibaudeau d'interdire, en vertu de la loi du 16 septembre 1807 soumettant l'assèchement des marais à l'autorisation préalable du gouvernement, la réouverture de la galerie qu'il a lui-même fait obturer par des batardeaux[23] lors de la construction de son usine. Chaptal redoute que l'afflux d'eau douce en provenance du Pourra ne provoque la submersion de son établissement, l'arrêt de la production et le débordement de l'étang d'Engrenier dans celui de Lavalduc, ce qui réduirait la salinité de ce dernier et menacerait la viabilité économique des salins établis tout autour, dont le sien. Il reçoit l'appui sans réserve des propriétaires de salins dépendant des eaux de Lavalduc – dont Louis Cappeau, magistrat

20. Archives de la Compagnie des salins du Midi (désormais ACSM), Lettre du directeur de l'usine du Plan d'Aren au maire de Saint-Mitre, 1823.

21. En 1819, ses principaux actionnaires sont : Bodin frères & Cie (40 actions), Jean-Baptiste Chaptal (40 actions), Perier frères & Cie (10 actions), Guérin de Foncin & Cie (5 actions), Charles-Saint-Cyr Bodin (5 actions), Pillet-Will & Cie (5 actions), Jean-Pierre Darcet (5 actions), René-Louis Holstein (5 actions) : *Bulletin des lois*, n° 299, 1819, p. 113-123. Certains actionnaires sont politiquement très influents. C'est le cas, notamment, de Jean-Pierre Darcet qui cumule les postes à haute responsabilité à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, au Conseil général des manufactures ou au Conseil consultatif des arts et manufactures du ministère de l'Intérieur, chargé de conseiller le ministre : François Jarrige, Thomas Le Roux, *La Contamination du monde*, *op. cit.* p. 96.

22. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du marquis Alphonse de Charleval au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 août 1812.

23. Le batardeau désigne une construction en maçonnerie destinée à empêcher l'écoulement de l'eau.

et futur président de la Cour royale d'Aix – et du comte de Galliffet, propriétaire des étangs d'Engrenier, de Lavalduc et des terrains loués à Chaptal pour la construction de son usine. Une alliance de circonstance se noue ainsi entre l'ancienne noblesse d'Ancien Régime et la nouvelle bourgeoisie industrielle. Le préfet hésite. Les travaux engagés par le marquis de Charleval relèvent-ils de l'entretien d'un dessèchement déjà effectué ou, ce qui permettrait d'avoir recours à la loi de 1807, d'un nouveau dessèchement à entreprendre, étant donné que la galerie n'a plus été réparée depuis 1788 ? Son appréciation varie au gré des pressions. Il suspend une première fois les travaux en juillet 1812, avant d'autoriser leur poursuite (arrêté du 7 août 1812), puis de les suspendre à nouveau (arrêté du 2 octobre 1813) en attendant que le marquis de Charleval lui remette un plan détaillé de l'ensemble des mesures envisagées pour dessécher le Pourra. Ses changements de pieds successifs lui valent d'être accusé d'avoir cédé aux exigences de Chaptal et de recevoir une pétition des villageois de Saint-Mitre, la première d'une longue série. Les 41 signataires attirent l'attention du préfet sur la gravité sanitaire et économique de la situation, les fièvres provoquant de nombreux décès ou affaiblissant les survivants qui ne sont plus en état de travailler leur terre[24]. Le nombre annuel des décès augmente en effet de 29 à 67 entre 1810 et 1813 et le solde naturel de la commune est négatif à deux reprises (1812 et 1813). Une cinquantaine de personnes décèdent ainsi de la recrudescence des fièvres[25]. Le marquis Alphonse de Charleval ayant pu démontrer que le dessèchement se ferait en rejetant l'eau du Pourra dans le canal de vidange de Rassuen (cf. carte) – et non dans l'étang Engrenier – grâce à l'installation d'une pompe à feu à l'extrémité de la galerie, le préfet autorise finalement la reprise des travaux[26]. Chaptal tente alors une action en justice, mais le 14 octobre 1814 le tribunal de paix d'Istres le condamne « à démolir les batardeaux qu'il s'était permis de construire sur la propriété de M. Charleval pour empêcher toute infiltration[27] ». La galerie est débouchée, le Pourra est remis en culture et les fièvres se raréfient.

Cette affaire est paradoxale. Elle nous place au cœur des questions de santé et d'environnement liées à la présence usinière, tout en étant à la marge des luttes de l'époque contre les nuisances industrielles. D'une part, parce qu'il ne s'agit pas de dommages directs ; d'autre part, parce qu'il n'est plus question, cette fois, de protester contre les ravages provoqués par les rejets atmosphériques d'une usine de soude et d'essayer d'en retirer des compensations financières, mais de s'extraire des processus transactionnels amiables

24. AD BdR, VIII S 10/1, Pétition des habitants de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 14 novembre 1813.

25. Archives communales de Saint-Mitre (désormais AC Saint-Mitre), Registres de l'état civil. Estimation calculée à partir du nombre de décès annuel moyen (33) – hors crises de surmortalité – entre 1810 et 1850.

26. Arrêté du 27 novembre 1813.

27. AD BdR, VIII S 10/1, Jugement du tribunal de paix d'Istres, 14 octobre 1814.

ou judiciaires habituels pour affirmer que la santé des villageois n'est pas négociable et qu'elle ne saurait être sacrifiée aux intérêts privés de quelques industriels, même si, comme l'écrit le préfet Thibaudeau, ceux-ci « rapportent beaucoup à l'État et par conséquent doivent être protégés[28] ». Ce cas particulier est donc aussi un exemple grave et potentiellement plus conflictuel que les autres dans la mesure où il met directement en balance la santé et la vie des habitants de Saint-Mitre.

Le deuxième temps fort de ce conflit se produit entre 1828 et 1832. Il est précédé d'un accord passé en 1826 entre le directeur de l'usine du Plan d'Aren et les nouveaux propriétaires du Pourra, dont Vallet, avocat à la Cour royale d'Aix. Les deux parties s'engagent à réguler l'écoulement de l'eau du Pourra en plaçant des martellières[29] cadenassées aux deux extrémités de la galerie et à laisser couler l'eau dans l'Engrenier tant que son niveau ne menacera pas « les ateliers et les magasins de la compagnie anonyme et des riverains de Lavalduc[30] ». Dès que la côte d'alerte sera atteinte, les martellières seront fermées et l'écoulement stoppé. Elles pourront à nouveau être rouvertes lorsque le niveau d'eau d'Engrenier aura baissé. Les violentes pluies de l'automne 1827 mettent à l'épreuve le bon fonctionnement du dispositif. Les martellières sont bien fermées, mais une fois la galerie obturée la direction de l'usine n'entend plus les rouvrir. Les mois passent, le Pourra redevient un étang, la végétation mélangée au fumier se décompose, dégage des émanations pestilentielles qui atteignent Saint-Mitre et les fièvres réapparaissent avec force. La natalité baisse, la mortalité augmente et, à partir de 1828, le solde naturel devient négatif pour cinq années consécutives, avec un pic en 1831. Cette année-là, la commune enregistre 25 naissances pour 71 décès. Au total, les fièvres auraient provoqué la mort de 108 personnes sur une population d'environ 1 200 habitants. La gravité de la situation ravive les tensions et fait ressurgir au grand jour le rapport de force larvé qui oppose depuis une vingtaine d'années les villageois de Saint-Mitre, la direction de l'usine de soude du Plan d'Aren, les propriétaires du Pourra et l'État, par le biais de l'administration préfectorale. Entre 1828 et 1832, pas moins de cinq pétitions sont envoyées au préfet – toujours signées par une cinquantaine de personnes – en reprenant les mêmes arguments qu'en 1813.

La nouveauté, au regard du conflit précédent, réside dans la variété des moyens de protestation utilisés, l'émergence de quelques figures de proue et dans sa politisation. Un avocat septuagénaire joue un rôle particulièrement important : Alexandre Duquesnay, royaliste, propriétaire d'un moulin à huile, ancien maire de Saint-Mitre (1816) et fils de Mathieu Dusquesnay,

28. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 16 décembre 1813.

29. La martellière est une vanne permettant de régler la circulation de l'eau.

30. AD BdR, VIII S 10/1, Accord du 27 avril 1826 entre le directeur de l'usine du Plan d'Aren et les propriétaires de l'étang du Pourra.

notaire. Alexandre Duquesnay, dont le père avait déjà signé la pétition de 1813, multiplie les envois de lettres et de mémoires aux « députés de gauche » des Bouches-du-Rhône, au duc d'Orléans de passage à Marseille, au ministre du Commerce et des Travaux publics d'Argout et au ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet. À partir de 1830, il intervient dans *Le Sémaphore de Marseille*, quotidien libéral des milieux d'affaires, où il débat, par articles interposés, avec la direction de l'usine du Plan d'Aren. Duquesnay estime que l'établissement est doublement responsable des fièvres et des décès qui s'ensuivent : d'une part, en ayant imposé la remise en eau du Pourra ; d'autre part, en infectant cette eau avec ses fumées chargées d'acide chlorhydrique, provoquant la mort des grenouilles et des poissons qui finissent par se décomposer et dégager des miasmes respirés par les habitants de Saint-Mitre. Lorsque les villageois n'en meurent pas, ils sont si affaiblis qu'ils « sont incapables de cultiver cette terre qui est pourtant leur seule richesse[31] » et la commune doit alors procéder à des achats de céréales, comme en 1831 et 1832. Dans les mêmes articles, Duquesnay met aussi publiquement en cause l'impartialité du préfet Thomas – ancien avocat de la Compagnie des salines et produits chimiques du Midi – et interpelle le tout nouveau régime, la monarchie de Juillet, lui reprochant de n'écouter que « les hommes riches et en crédit » et de ne pas prêter assez attention « au bien-être des habitants des campagnes » : « On serait tenté de croire qu'à ses yeux les agriculteurs ne sont pas des hommes[32]. » Les ruraux se sentent marginalisés, abandonnés. De son côté, le directeur de l'établissement tient à rappeler un certain nombre de faits : l'usine a contribué à mettre en valeur un site inhabité et inculte, elle emploie plus de 200 ouvriers et l'activité des soudières du département rapporte à l'État « plusieurs millions » d'impôts par an[33]. Par ailleurs, suivant une stratégie classique de dénigrement, il remet en cause le manque d'hygiène et le mode de vie des habitants accusés de vivre dans un village « rempli de fumier », « sans travail aucun », uniquement occupés à aller chasser la macreuse « sur les bords ou dans les étangs dont ils sont environnés[34] ». Il réclame, par ailleurs, qu'on lui fournisse la preuve médicale que les eaux stagnantes du Pourra sont bien la cause des fièvres et des décès.

L'autre grande différence avec le conflit des années 1812-1814 réside dans le basculement des villageois dans l'illégalité. Les 10 et 11 septembre 1830, ils se rendent en nombre à la galerie, décadenassent les martellières et menacent les ouvriers de l'usine qui tentent de s'y opposer. Un détachement de gendarmes s'installe alors à Saint-Mitre, quatre villageois sont arrêtés, conduits à la prison d'Aix, tandis que le directeur de l'usine referme la galerie[35]. Un coup

31. *Le Sémaphore de Marseille*, 25 octobre 1830.
32. *Ibid.*, 22 mai 1832.
33. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur de l'usine de soude du Plan d'Aren au préfet des Bouches-du-Rhône, 12 mai 1832.
34. *Le Sémaphore de Marseille*, 27 octobre 1827.
35. *Ibid.*, 25 octobre 1830.

de force plus important a lieu les 6 et 7 mai 1832. Les habitants retournent à la galerie, ouvrent les martellières et menacent de démolir l'usine de soude, pierre par pierre, si ses ouvriers font mine de résister. La gendarmerie de Martigues est à nouveau dépêchée sur les lieux, la galerie est refermée le 11 mai et la foule se rassemble au bord de l'étang du Pourra pour tenter de la rouvrir. Deux villageois sont alors arrêtés, puis libérés par les habitants après que ces derniers ont jeté des pierres sur les gendarmes, avant d'être repris et transférés à Aix pour y être jugés[36]. Quelques semaines plus tard, le 1er et le 25 juillet, deux arrêtés préfectoraux ordonnent l'ouverture de la galerie qui devient effective en août. Si le premier coup de force semble avoir un caractère spontané, le second a été préparé par un groupe d'une dizaine de personnes, dont le maire Joseph Simiot proche des milieux républicains. Il a été précédé le 4 mai d'un pique-nique réunissant une vingtaine de personnes, avec des joueurs de tambourin et de clarinette, où on a crié « Vive la République » et terminé la soirée en dansant une farandole dans les rues du village sur l'air de la *Carmagnole* en criant à nouveau « Vive la République » ou « Ça ira ! » ; le 5 mai, tous les habitants ont été avertis au son du tambour que la galerie serait débouchée le lendemain et invités à se rendre sur les lieux « avec les instruments nécessaires[37] ». La question de la galerie du Pourra devient politique à un moment où la monarchie de Juillet est fragilisée par de graves troubles sociaux – la révolte des canuts lyonnais a eu lieu du 20 au 22 novembre 1831 – et des tentatives de déstabilisation de la part des Légitimistes – en avril 1832 la duchesse de Berry a tenté sans succès de soulever les paysans de Provence –, comme des Républicains dont certains éléments parisiens s'insurgent les 5 et 6 juin 1832.

Le troisième et dernier temps fort de ce conflit intervient entre 1840 et 1847. C'est aussi le plus meurtrier. Le scénario est toujours le même. Suite à l'abondance des pluies de l'automne et de l'hiver 1839, la direction de l'usine ferme la galerie en janvier 1840, le Pourra redevient un étang et les fièvres reprennent aux premières chaleurs de l'été. La mortalité augmente – le pic est atteint en 1843 avec 82 décès – et le solde naturel redevient négatif de 1841 à 1847. Au total, on estime à 206 les décès liés aux fièvres paludéennes, des morts qui s'ajoutent aux 158 des deux crises précédentes[38]. Les villageois reprennent leurs protestations en utilisant le même répertoire d'actions qu'en 1828-1832, avec toutefois plusieurs évolutions notables. D'une part, le maire Joseph Simiot réussit à rallier à sa cause les communes de Fos, Istres et Martigues qui signent désormais les pétitions ; d'autre part, les habitants de Saint-Mitre s'adressent directement à la famille royale et

36. Archives nationales (désormais AN), F/7/3941, Rapport de la gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône, mai 1832.

37. AD BdR, VIII S 10/1, Rapport du commissaire Etienne Julliat au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 juin 1832.

38. AC de Saint-Mitre, Registres de l'état civil.

plus seulement au préfet. Dans chacune des pétitions, les quatre communes dénoncent la paralysie de l'administration préfectorale et l'influence – pour ne pas évoquer ouvertement le terme de corruption – exercée sur elle par les actionnaires parisiens de l'usine de soude du Plan d'Aren. L'avocat royaliste Alexandre Duquesnay reprend aussi du service dans les colonnes du *Sémaphore de Marseille* où il dénonce inlassablement « cette immolation des hommes sur l'autel de l'industrialisme[39] ». Enfin, les villageois de Saint-Mitre basculent à nouveau dans l'illégalité en essayant de déboucher par la force la galerie fermée en janvier 1840. Une première tentative échoue en mai 1840, en raison de la résistance opposée par les ouvriers de l'usine armés de pelles en fer ; une deuxième échoue à nouveau en février 1841 ; la troisième, celle du 9 avril 1844, réussit[40]. Comme en 1832, cette dernière tentative a été préparée, « des chefs ont existé[41] ». Mais plus dans la mouvance républicaine. Joseph Simiot, maire de Saint-Mitre, a été pris de court par le prêtre de la paroisse – le légitimiste Courtès – qui s'était présenté contre lui aux élections municipales de 1843. La veille du coup de force, le lundi de Pâques, Courtès a présidé une réunion de la confrérie des Pénitents blancs dans une chapelle proche du village au cours de laquelle la décision a été prise. Le lendemain, vers 3 heures du matin, la population a été mobilisée au son du tocsin, avant d'être bientôt rejointe par les habitants de Fos, Istres et Martigues[42]. La galerie du Pourra est devenue un enjeu municipal entre républicains et légitimistes. Elle participe de la familiarisation avec le formalisme démocratique et des rivalités entre maires et curés qui prennent corps dans les sociétés rurales à partir de la loi du 21 mars 1831 sur les élections municipales[43].

À la recherche de l'État et de ses experts

Que fait l'État pendant toutes ces années ? Comment réagissent les préfets successifs qui sont amenés à gérer ce conflit ? Comment se positionnent les experts – médecins et ingénieurs – mandatés par l'administration préfectorale ? Compte tenu du niveau de notabilité des principaux protagonistes, de leur capacité à engager des procédures judiciaires complexes et interminables, de la qualité de leur réseau relationnel et de l'importance des capitaux engagés sur ce territoire autour de la production et la transformation du sel – plus

39. *Le Sémaphore de Marseille*, 25 mars 1841.

40. AN, F/7/3942, Rapport de la gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône, avril 1844.

41. AD BdR, VIII S 10/2, Rapport confidentiel du maire de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 15 mai 1844.

42. La *Gazette du Midi*, 18 avril 1844.

43. Christine Guionnet, *L'Apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Maurice Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Le Seuil, 1979.

de 8 millions de francs au début des années 1830[44] –, l'État, au plus haut niveau, est mêlé très tôt à cette affaire. Dès 1814, le préfet Thibaudeau reçoit ainsi une lettre assez cinglante du directeur général des Ponts et Chaussées à propos de ses changements de pied successifs concernant les travaux engagés par le marquis de Charleval qui s'est plaint auprès du comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur[45]. Pour autant, l'administration préfectorale ne commence vraiment à se préoccuper du sort des habitants de Saint-Mitre que lors de la deuxième crise de surmortalité (1828-1832). Elle cherche, tout d'abord, à établir un diagnostic médical fiable de la situation. En août 1828, le préfet Thomas demande au conseil de salubrité, créé trois ans auparavant par son prédécesseur, d'envoyer sur place une commission pour étudier l'épidémie, en rechercher les causes et lui indiquer les moyens de la faire cesser. Après enquête, les médecins, dont les conceptions restent dominées par le modèle néo-hippocratique rattachant les maladies aux miasmes et aux environnements, confirment l'analyse des habitants : « Les émanations miasmatiques de cet étang » sont bien la seule cause des fièvres ; ces mêmes émanations sont dues à l'alternance des périodes de mise en culture et de remise en eau du Pourra. Ils concluent, sur un ton critique peu habituel au sein de cet organisme :

> Il n'y a pas de doute que la salubrité d'une population de plus de 1 100 personnes est sacrifiée à quelques intérêts particuliers ; aussi le Conseil fut d'avis que ces intérêts ne pouvaient être mis en balance avec la santé des habitants de Saint-Mitre, et qu'il était urgent d'obliger le propriétaire de l'étang du Pourra de le dessécher de nouveau[46].

Deux années passent sans que rien n'évolue. En 1831, face à la « mortalité extraordinaire » de l'année précédente – 70 décès, chiffre jamais atteint depuis le début du XIXe siècle –, le préfet Thomas « voulant recueillir de nouveaux renseignements sur les causes de cette mortalité et sur les moyens de les prévenir », nomme une deuxième commission composée du maire de Martigues, de l'ingénieur des Mines en poste à Martigues et du docteur en médecine Reymonet, membre du conseil de salubrité[47]. Leurs conclusions, identiques à celles de la première commission, conduisent cette fois le préfet à apporter une aide médicale aux villageois de Saint-Mitre en leur faisant parvenir des lots de quinine, seul remède connu pour lutter contre ce type

44. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur de l'usine du Plan d'Aren au préfet des Bouches-du-Rhône, 12 mai 1832.

45. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du marquis de Charleval au comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, 31 janvier 1814 ; *id.*, Lettre du directeur général des Ponts et Chaussées au préfet des Bouches-du-Rhône, 29 février 1814.

46. *Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône*, *op. cit.*, p. 50-51.

47. AD BdR, VIII S 10/1, Arrêté du 7 février 1831.

de fièvre[48]. Parallèlement, Joseph Thomas fait aussi envoyer de l'argent au maire : 300 francs en 1828 à distribuer aux « plus malheureux[49] » ; 97 francs en 1831, pour qu'il puisse procéder à des achats de nourriture ; 2 000 francs, toujours en 1831, soit les deux tiers du budget annuel de la commune[50]. En 1832, alors que l'assèchement du Pourra est presque terminé et que les fièvres sont redevenues rares, le préfet Thomas réclame une troisième expertise à deux médecins de Martigues et Istres. Arrivés sur place en octobre, ils consultent les médecins locaux, visitent les maisons, examinent les derniers malades atteints de « fièvres quotidiennes », « tierces » ou « quartes », se rendent sur les rives de l'étang du Pourra et aboutissent aux mêmes constats que les commissions précédentes[51]. Malgré la concordance des analyses des experts depuis 1828, le changement de préfet donne lieu à de nouvelles études. Lors de la troisième crise de surmortalité (1840-1847), Charles Aristide de la Coste, successeur de Joseph Thomas, commande deux autres expertises : au conseil de salubrité, tout d'abord, qui réécrit en 1841 ce qu'il avait déjà formulé dans les études précédentes[52] ; au médecin Valérian, ensuite, responsable du service des épidémies à Aix, qui livre une description fine des pathologies constatées « au lit d'un grand nombre de malades[53] » permettant de conclure qu'il s'agit bien des symptômes du paludisme[54].

L'autre préoccupation des préfets concerne la recherche de la meilleure solution juridique, technique et économique au problème, les trois aspects étant inextricablement mêlés. L'équation n'est pas simple à résoudre car les habitants du Pourra sont, en fin de compte, les victimes indirectes d'un conflit privé entre plusieurs propriétaires. Dans ces conditions, à qui s'en prendre ? Comment procéder ? Par quels moyens ? Et à quel coût ? Les craintes des pouvoirs publics sont multiples. Lorsqu'en 1832, le procureur du roi demande au préfet de prendre les mesures nécessaires pour dessécher définitivement le Pourra, Joseph Thomas lui répond qu'il déplore, comme lui, les événements de Saint-Mitre et souhaite « pouvoir y porter remède[55] », mais qu'il n'en a pas le pouvoir :

48. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 23 mars 1831.

49. *Ibid.*, 16 mai 1828.

50. *Ibid.*, 3 juin 1831.

51. AD BdR, VIII S 10/1, Rapport des médecins Castagny et Forest au préfet des Bouches-du-Rhône, 29 octobre 1832.

52. AD BdR, VIII S 10/2, Rapport du conseil de salubrité au préfet des Bouches-du-Rhône, 13 septembre 1841.

53. *Le Mémorial d'Aix*, 28 septembre 1843 ; La *Gazette du Midi*, 11 octobre 1843.

54. Dans le contexte aériste de l'époque, les odeurs pestilentielles dégagées par la décomposition de la végétation dans les eaux saumâtres sont accusées de provoquer les fièvres. Nous savons aujourd'hui qu'elles sont causées par un parasite microscopique appelé *Plasmodium* transmis par la piqûre d'un moustique, l'anophèle femelle, vivant exclusivement au sein des zones humides. L'anophèle femelle pond ses œufs à la surface des étendues d'eau. Les êtres humains sont piqués sans qu'ils s'en rendent compte, principalement la nuit.

55. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du procureur du roi au préfet des Bouches-du-Rhône, 7 mai 1832 ; *id.*, 8 mai 1832.

> Vous savez aussi bien que moi qu'il n'est pas en ma puissance de faire vider le Pourra dans Engrenier. Je ne violerai pas tout à la fois le droit de propriété et la chose jugée, et je n'exposerai pas l'État à une amende de 5 à 600 000 francs de dommages et intérêts. Le gouvernement lui-même a renoncé à ce moyen et je n'irai certainement pas contre sa volonté[56].

Joseph Thomas n'entrevoit qu'une seule solution : mettre les propriétaires du Pourra en demeure de dessécher leur étang en suivant les préconisations techniques de l'ingénieur en chef du département, les déposséder, en cas de refus, en s'appuyant sur l'article 24 de la loi du 16 septembre 1807[57], et faire financer les travaux par l'État, une option repoussée dans un premier temps par le directeur général des Ponts et Chaussées, puis acceptée en août 1832 à la suite de l'intervention du ministre du Commerce et des Travaux publics Argout, convaincu par le scénario proposé[58]. Une fois la démarche actée, reste encore à choisir la meilleure solution technique. Les débats s'éternisent jusqu'en 1845 avec des relevés, des hypothèses et des propositions souvent contradictoires. On peut d'ailleurs s'interroger sur la qualité de l'attention portée à cette question car les ingénieurs sollicités semblent avoir une connaissance assez sommaire du terrain, comme le reconnaît l'un d'entre eux en 1844 : « Jusqu'à présent les propositions et projets n'ont pu être que le résultat des inspirations des ingénieurs car dans leurs courtes et passagères visites sur la localité éloignée et isolée, en dehors de leur service direct, ils n'ont pu étudier le régime des eaux des étangs[59]. » Malgré la gravité de la situation sanitaire à Saint-Mitre, et tout en reconnaissant que « l'intérêt public doit passer avant l'intérêt privé », ils ne semblent pas non plus très pressés :

> L'ingénieur de l'arrondissement veille maintenant sur ces étangs, un conducteur est chargé de tenir un journal y relatif, et de s'y rendre au moins une fois

56. Somme réclamée en 1828 par le directeur de l'usine du Plan d'Aren à la suite de l'inondation liée aux travaux du canal d'Arles à Bouc : AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au procureur du roi, 9 mai 1832.

57. Cet article stipule que dans le cas où le dessèchement d'un marais ne peut être opéré par les moyens prescrits, son propriétaire peut être contraint de « délaisser sa propriété sur estimation faite dans les formes prescrites par la loi » : AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au ministre du Commerce et des Travaux Publics, 22 mai 1832.

58. AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur général des Ponts et Chaussées au préfet des Bouches-du-Rhône, 16 août 1832. Le recours à la loi du 16 septembre 1807 est préféré à celui de la loi du 8 mars 1810 sur les expropriations pour utilité publique car, contrairement à cette dernière – qui nécessite l'intervention de la justice pour autoriser l'expropriation et déterminer les indemnités des propriétaires –, la loi de 1807 permet à l'administration d'être compétente sur l'ensemble de la procédure : Rodrigue Goma Mackoundi, « L'expropriation pour cause d'utilité publique de 1833 à 1935 », Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Nancy 2, sous la direction de Christian Dugas de la Boissonny, 2010, p. 37-41.

59. AD BdR, VIII S 10/2, Rapport de l'ingénieur en chef du département de Montluisant sur le dessèchement de l'étang du Pourra, 26 octobre 1840.

> chaque mois, surtout après les journées de pluie ; ainsi, dans quelques années on pourra raisonner sur des données positives, et il convient jusque-là, sinon de temporiser, du moins de ne faire que des ouvrages peu dispendieux pouvant être utilisés plus tard[60].

Le temps des ingénieurs n'est décidément pas celui des villageois atteints par les fièvres depuis plusieurs décennies.

C'est finalement le projet de l'ingénieur Gabriac qui est retenu et adopté par le Conseil royal en janvier 1845 : l'étang du Pourra sera desséché en utilisant la galerie percée en 1777 par le marquis de Charleval ; une digue sera construite sur la rive nord de l'étang d'Engrenier pour protéger l'usine de soude, son salin et éviter les débordements dans Lavalduc ; une machine à vapeur, installée sur le rivage d'Engrenier, conduira le trop-plein dans le canal de vidange de Rassuen. La solution technique retenue permet de résoudre la question sanitaire tout en préservant les intérêts industriels. Constatons tout de même que, sur le principe, c'est déjà ce qu'avait été mis en œuvre par le marquis de Charleval en 1813[61]. Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 85 000 francs. Pour éviter que les travaux ne soient retardés par d'éventuelles et fort probables contestations de la part des propriétaires du Pourra et d'Engrenier, l'ingénieur Gabriac propose de les exproprier moyennant une indemnité. C'est aussi une façon de reconnaître que le respect du sacro-saint principe de la propriété privée peut poser problème et doit être limité. Le comte de Galliffet, qui souhaitait vendre son étang à l'État à hauteur de 200 000 francs, en obtient 6 000 ; Philippe Massin, nouveau propriétaire du Pourra depuis 1835, reçoit 15 000 francs. Surgit alors une dernière difficulté. Si l'État accepte d'avancer la totalité des fonds, il n'en attend pas moins une participation de la commune et du conseil général des Bouches-du-Rhône. Le 29 janvier 1845, le conseil municipal de Saint-Mitre s'engage ainsi à verser 15 000 francs, soit trois à quatre fois son budget annuel. La commune doit donc emprunter et s'endetter. Le 27 octobre 1845, elle est autorisée à contracter un emprunt de 15 000 francs auprès de la Caisse des dépôts et consignations (intérêt de 4,5 %) et « à s'imposer extraordinairement 20 centimes additionnels au principal de ses quatre contributions directes pendant 16 ans pour rembourser l'emprunt[62] ». Pour sa part, le conseil général vote une subvention exceptionnelle de 35 000 francs. Une fois la question financière réglée, les travaux suivent leur cours : en avril, la digue de protection est achevée ; le 1er août 1846 la galerie est ouverte et le dessèchement de l'étang peut enfin commencer ; fin août le dessèchement est terminé.

60. AD BdR, VIII S 10/2, Rapport de l'ingénieur en chef directeur du département sur la proposition en date du 14 juillet 1844 de l'ingénieur Gabriac de dessécher l'étang du Pourra par l'intermédiaire de l'étang d'Engrenier, 18 septembre 1844.

61. AD BdR, VIII S 10/1, Rapport de l'ingénieur Garella au préfet des Bouches-du-Rhône, 27 octobre 1828.

62. AD BdR, VIII S 10/2, décision royale du 27 octobre 1845.

*

35 ans de luttes, plus de 360 morts, des pétitions et des mémoires envoyés aux préfets successifs, aux ministres et au roi, de nombreux articles publiés dans *Le Sémaphore de Marseille* et dans d'autres journaux, des expertises médicales qui se succèdent et se corroborent pendant plusieurs années sans que rien n'évolue, une dizaine de coups de force mobilisant une grande partie de la population villageoise pour tenter d'échapper à la misère, à la maladie et à la mort, l'envoi des gendarmes, des arrestations… Même si sur de nombreux points – identité et arguments des différents protagonistes, modalité d'expression des protestations, politisation des enjeux environnementaux, etc. – les événements présentent des similitudes avec d'autres conflits du même type, le drame qui s'est joué pendant trois décennies sur le territoire de Fos/étang de Berre est un des principaux conflits environnementaux du XIXe siècle, y compris au niveau international[63].

Cet exemple particulier et exceptionnel, en marge du flot des protestations et des conflits liés aux nuisances industrielles du XIXe siècle, permet d'insister sur plusieurs éléments. Le premier concerne les ressorts qui ont conduit à la radicalisation de l'opposition au projet industriel de Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet, alors que dans d'autres lieux l'industrialisation s'est implantée relativement plus facilement. Outre le fait que la production de soude par le procédé Leblanc est, avec celle du plomb, une des activités les plus polluantes du XIXe siècle, lorsque la présence d'une usine remet à ce point en cause l'existence d'une population, elle l'exclut de fait des processus transactionnels amiables ou judiciaires habituels et ne lui laisse finalement d'autre choix que de s'inscrire dans une dynamique conflictuelle radicale. Quitte à mourir, autant que ce soit en luttant. La peur de la répression ne joue plus. C'est ce que constate le procureur du Roi en 1832 : « Les habitants de Saint-Mitre ont déjà devancé toutes les menaces de répression dont ils peuvent être l'objet, la captivité, l'infamie, l'échafaud ; tout leur parait préférable, et ils l'ont dit, à la mort hideuse qui s'élance sur eux au sein des miasmes qui moissonnent leur population[64] ». Le second élément a trait à la grille de lecture que nous utilisons habituellement pour établir l'histoire des conflits environnementaux industriels. Cet exemple montre que nos analyses ne doivent pas être uniquement conduites à travers le seul prisme des effets sanitaires et environnementaux directement provoqués par les rejets des usines et qu'il est nécessaire d'être attentif à d'autres paramètres, comme les normes et les contraintes imposées par les industriels sur l'aménagement des territoires voisins. Les nuisances générées par l'aménagement d'un territoire ne sont pas uniquement le fait d'un « processus surplombant[65] », d'une

63. François Jarrige, Thomas Le Roux, *La Contamination du monde*, *op. cit.*
64. AC Saint-Mitre, Lettre du procureur du Roi au procureur général, 9 mai 1832.
65. Patrick Fournier, « Pour une histoire environnementale de l'aménagement territorial », *in*

opération d'envergure longuement mûrie, centralisée et adossée à des projets issus des grands corps techniques de l'État. Elles peuvent aussi être le résultat indirect de l'action plus modeste – et non moins dévastatrice – d'un industriel qui, grâce à un rapport de force durablement favorable, réussit à imposer aux territoires voisins une forme d'organisation économique et sociale compatible avec sa propre activité, quitte à les plonger dans le dénuement et à les placer dans une situation sanitaire funeste. Le troisième et dernier élément concerne la mémoire de ces événements. Plus personne ne s'en souvient, au point de laisser croire à une sorte de linéarité progressive de la sensibilité et de la conflictualité environnementales des lieux, celles d'aujourd'hui apparaissant de façon téléologique comme le point culminant d'une histoire dont les origines remonteraient aux années 1960, c'est-à-dire au moment de la construction de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Sans nier, bien évidemment, la gravité ou l'importance des problèmes et des débats en cours dans un territoire qui compte désormais 51 sites Seveso, dont 39 dits « seuil haut », il semble nécessaire de rappeler la violence qu'a pu représenter – à l'échelle des paramètres économiques, sociaux et environnementaux de l'époque – l'implantation des premiers jalons de l'industrie lourde au début du XIXe siècle.

Xavier Daumalin est professeur d'histoire contemporaine
et membre du laboratoire TELEMMe, CNRS, Aix-en-Provence

Patrick Fournier, Geneviève Massard-Guilbaud (dir.), *Aménagement et environnement. Perspectives historiques*, Rennes, PUR, 2016, p. 7-21.